



Divorce en Géorgie: inscription dans le registre suisse de l'état civil

06/2023

Documents à soumettre

- acte de divorce original avec la mention de l'entrée en force
- document réglant l'autorité parentale des éventuels enfants communs, si celle-ci n'est pas indiquée dans l'acte de divorce
- changements d'adresse

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Légalisation / Traduction / Apostille

Avant d'être remis à la représentation suisse, tous les documents d'état civil étrangers doivent être apostillés, puis traduits dans une langue nationale suisse par un traducteur assermenté et légalisés par un notaire.

Les documents d'état civil étrangers délivrés et vérifiables électroniquement ne nécessitent pas d'apostille. Il est toutefois nécessaire que ceux-ci soient traduits dans une langue nationale suisse par un traducteur assermenté et légalisés par un notaire.

Veuillez apporter une copie du jeu complet de documents dûment légalisés pour l'ambassade.

Les documents d'état civil sont établis, légalisés avec une apostille et traduits au Public Service Hall

Public Service Hall

2 Sanapiro Street

0114 Tbilisi

Online consultation (English/Georgian):

+995 322 405 405

[Online requests](#)

www.psh.gov.ge

[Apostille and Legalisation e-Register](#)

[Electronic Register of Application](#)

Emoluments

L'inscription du divorce dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Rendez-vous

Pour fixer un rendez-vous, veuillez envoyer un Email à tbilisi.consularaffairs@eda.admin.ch en indiquant vos données personnelles et no. de téléphone de contact.